

## PolySeSouvient réagit aux développements d'aujourd'hui sur le contrôle des armes

**Montréal, le 25 avril 2023 - PolySeSouvient** réagit comme suit aux développements d'aujourd'hui concernant l'interdiction éventuelle des armes d'assaut et le gel sur l'acquisition de nouvelles armes de poing:

### Conférence de presse du chef du NPD, Jagmeet Singh, le 25 avril :

« Nous sommes très heureux d'entendre M. Singh clairement déclarer que son parti et lui-même appuient sans équivoque l'interdiction des armes d'assaut et l'interdiction des armes de poing. Nous espérons que cela signifie que le NPD ne soutiendra pas des demi-mesures, comme une interdiction incomplète des armes d'assaut qui ne vise que les modèles futurs et non les modèles actuels, ou un gel sur les achats d'armes de poing qui est édulcoré par des exemptions.

« En ce qui concerne des nouveaux amendements au projet de loi C-21 visant à assurer une interdiction complète et permanente des armes de type militaire, nous demeurons préoccupés par la possibilité que le NPD fasse cavalier seul, c'est-à-dire qu'il propose ses propres amendements, comme l'a suggéré M. Singh aujourd'hui. Dans le contexte d'un gouvernement minoritaire et à ce stade du processus, les seuls amendements viables sont ceux qui, dès le départ, détiennent l'appui d'une majorité des membres du Comité de la sécurité publique. C'est pourquoi nous continuons de demander au NPD de travailler avec les libéraux et le Bloc Québécois, de bonne foi et avant la reprise de l'étape article par article du Comité, pour négocier une solution législative commune. »

### Témoignage du ministre Marco Mendicino sur les amendements (retirés) G-4 et G-46 devant la commission de la sécurité publique (vidéo) :

« Nous sommes encouragés par l'échange entre le ministre et les membres néo-démocrates et bloquistes du Comité de la sécurité publique. Il est clair qu'il y a maintenant une intention ferme et partagée de trouver une solution législative visant à inclure une interdiction des armes d'assaut dans le projet de loi C-21, conformément aux recommandations de la Commission des pertes massives.

« Alors que nous attendons avec impatience de voir les détails d'une telle mesure, nous pouvons dire pour l'instant que nous sommes encouragés par un certain nombre d'objectifs connexes qui ont été soulevés, y compris la nécessité d'aborder la capacité des fabricants d'armes à introduire de nouveaux modèles sur le marché sans vérification ou autorisation préalable de la GRC ainsi que l'ensemble [des échappatoires et exemptions](#) qui minent l'interdiction de 1991 sur les chargeurs de grande capacité.

**La possibilité de ne pas opter pour une liste de modèles prohibées enchaînée dans le Code criminel** (comme le proposait l'amendement G-46) a également été évoquée. « Il est important de comprendre que l'objectif d'une telle mesure était de protéger la liste des modèles interdits contre un futur gouvernement qui chercherait à les légaliser. Dans le cadre du système actuel, un gouvernement, y compris minoritaire, pourrait le faire du jour au lendemain, sans débat, [comme l'a fait](#) le gouvernement Harper en 2015. Une liste enchaînée empêcherait de telles déclassifications sans un vote à la Chambre des communes et au Sénat. Cependant, il existe d'autres moyens de protéger le statut prohibé des armes d'assaut et nous sommes convaincus qu'ils sont actuellement à l'étude. En effet, la porte-parole du Bloc Québécois en matière de sécurité publique, Kristina Michaud, [a justement proposé une mesure](#) qui aurait le même effet bénéfique. »

**Au sujet d'un nouveau processus de préautorisation** : Lire cette série de Tweets en réponse à la recommandation de la porte-parole du Bloc Québécois en matière de sécurité publique à cet effet qui explique le processus actuel : <https://twitter.com/Polysesouvient/status/1634311847535943680>